



Déclaration du Ministre de la Santé du Bénin au sujet de la campagne de vaccination contre la poliomyélite.

Mesdames et messieurs les journalistes,


Le monde fait face à une recrudescence des cas de Poliovirus circulant mutant. A la trente-troisième semaine épidémiologique de l'année 2022, 516 cas de ce type de Poliovirus ont été signalés. Notre pays, le Bénin, en a également enregistré aussi bien chez des enfants que dans les prélèvements environnementaux.

A cet effet et dans le cadre de l'initiative mondiale d'éradication de la poliomyélite, le Bénin, à l'instar d'autres pays de la sous-région, a lancé le 14 octobre 2022, une nouvelle campagne de vaccination contre la poliomyélite au profit des enfants de moins de cinq ans.

Il faut le dire car c'est connu, à chaque campagne de vaccination, des manifestations indésirables post immunisation sont enregistrées. En effet, dans une campagne de masse, il n'est pas de coutume de faire un bilan à chaque cible avant de la vacciner. C'est pourquoi, un système de pharmacovigilance mis en place par le Ministère de la Santé permet de les rechercher activement et de les investiguer en vue d'établir un lien entre la vaccination et leur survenue.

De même, un contrôle scrupuleux de la qualité des vaccins est fait avant toute utilisation et des mesures rigoureuses sont prises pour le respect de la chaîne du froid à tous les niveaux. Les vaccins utilisés sont donc sûrs et efficaces et les agents vaccinateurs sont formés à leur utilisation. Du reste, ce n'est pas la première expérience de vaccination anti polio dans notre pays.

KAB




Pour la campagne planifiée du 14 au 16 octobre 2022, toutes les mesures de sécurité requises ont été observées.

Nonobstant ces mesures, des manifestations indésirables ont été recensées chez certains enfants dès la première journée de cette campagne, grâce à la réactivité de notre système de surveillance.

La gravité de certains cas a conduit le Gouvernement à prendre par précaution les mesures ci-après :

- la restriction de l'administration du vaccin à certaines cibles en dépit des recommandations internationales ;
- la suspension de la campagne à la fin du deuxième jour ;
- la saisine en urgence des comités des experts au niveau national et international pour l'analyse des cas de manifestations adverses post immunisation enregistrés et la recherche d'un lien éventuel avec le vaccin utilisé ;
- la sollicitation d'une contre-expertise internationale pour le contrôle de qualité des lots de vaccins utilisés.

En tout état de cause, le Gouvernement et ses partenaires, très sensibles au bien-être de la population, restent engagés à travers le Ministère de la Santé, pour l'éradication de la poliomyélite, et la riposte adaptée aux autres urgences de santé publique.

Je voudrais donc rassurer les populations qu'aucun enfant n'a été vacciné avec des vaccins périmés, contrairement aux propos démobilisateurs qui sont véhiculés sur les réseaux sociaux. De même, tous les enfants ayant présenté des manifestations indésirables sont gratuitement pris en charge 

dans les formations sanitaires publiques. En ce qui concerne les cas de décès survenus, je rassure que les recherches sont en cours pour déterminer si, éventuellement, ils sont en lien direct avec la vaccination. Mais déjà je voudrais, au nom du Gouvernement, exprimer toute ma compassion aux familles de tous ces enfants.

J'invite chacun au calme et à la sérénité.

Le Gouvernement tiendra informée l'opinion nationale de l'évolution de la présente situation.

Je vous remercie.

Cotonou, le 24 octobre 2022



Benjamin I. B. HOUNKPATIN
Ministre de la Santé